

Communiqué de presse du 21 juin 2021

HARLAY AVOCATS (OLIVIER COGNARD) ASSISTE LA COMPAGNIE DES AMANDES DANS LE CADRE DE L'ENTREE DU GROUPE REALITES A SON CAPITAL

La Compagnie des Amandes est un projet d'Arnaud Montebourg et de François Moulias qui a notamment pour but de mettre en avant l'amande « Made in France », avec des variétés locales et des circuits courts, d'unir ressources humaines, techniques, scientifiques et financières à un niveau significatif et de structurer ainsi une filière compétitive de l'amande française.

Le modèle économique de la Compagnie des Amandes est innovant en ce sens qu'il unit le capital et le travail et les intérêts de l'investisseur et de l'agriculteur : l'agriculteur loue sa terre, apporte son travail et son savoir-faire ; l'investisseur apporte ses financements pour la prise à bail de la terre, le financement des plants, la rémunération du travail de l'arboriculteur, la prise en charge des investissements dans l'irrigation et le machinisme agricole.

Ce sont par ailleurs les engagements environnementaux forts de la Compagnie des Amandes et la contribution de celle-ci à la réduction d'émission de gaz à effet de serre qui ont convaincu le groupe Réalités d'accompagner la Compagnie des Amandes dans son développement et d'investir 2 millions d'euros dans le projet.

Réalités est un groupe de développement territorial solidement implanté dans le grand ouest, qui réalise en maîtrise d'ouvrage des logements, des bureaux ou des commerces. Il développe également des résidences pour personnes âgées et s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ambitieuse pour remettre l'humain au cœur de chaque projet.

Outre le financement et l'animation d'une Fondation, Réalités souhaite devenir le premier groupe de son secteur à atteindre la neutralité carbone et cherchait donc à investir dans un projet économique qui diminue l'émission de gaz à effet de serre.

Olivier Cognard (Associé) et Lakhdar Saïfi (Collaborateur) ont assisté la Compagnie des Amandes dans le cadre de cette nouvelle opération.



Pour plus d'informations, veuillez contacter Olivier COGNARD : (ocognard@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats co-dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Thibault Chareton et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.